

La conférence aura lieu à la Faculté de droit,
Université Jean Moulin - Lyon 3

Amphithéâtre ROUBIER

15 quai Claude Bernard
69007 Lyon



Surendettement des particuliers : état des lieux

Conférence organisée le

Lundi 28 janvier 2008

par l'Institut d'Études Judiciaires

Responsable scientifique :
Franck Marmoz : fmarmoz@yahoo.fr

Organisation :
Nicolas Borga : borga.nicolas@free.fr

Secrétariat:
Valérie Marcellier : iej-adm@univ-lyon3.fr

Conférence validée dans le cadre
De la formation continue obligatoire des avocats

Programme Lundi 28 janvier 2008

Pour la première fois en 1989 la France se dotait d'un dispositif législatif de traitement des situations de surendettement des familles.

Ce texte controversé s'est, au fil des réformes, inscrit dans le paysage juridique.

Initialement conçu comme une technique de responsabilisation des créanciers lors de l'octroi d'un crédit, le dispositif a évolué, d'une part, pour tenir compte de l'apparition d'un surendettement passif lié aux accidents de la vie et, d'autre part, pour lutter contre la pauvreté en l'absence de tout crédit composant l'endettement. La réforme du texte par la loi n.98-657 du 29 juillet 1998 introduit la notion d'insolvabilité permettant l'effacement total ou partiel des créances autres qu'alimentaires ou fiscales. Jugé insuffisant, le dispositif fut une nouvelle fois modifié par la loi n.2003-710 du 1er août 2003 dite « loi Borloo » afin de donner une deuxième chance aux débiteurs irrémédiablement insolubles grâce à un plan de rétablissement personnel.

Quel état des lieux peut-on dresser aujourd'hui ? Quelles pratiques judiciaires le nouveau dispositif législatif a-t-il engendrées ? Tels sont les enjeux de la conférence à laquelle vous convie l'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon et qui réunira les acteurs des procédures de surendettement des particuliers.

Franck MARMOZ
Directeur

Surendettement des particuliers : état des lieux

16 h 00 – Accueil des participants

16 h 15 – Présentation de la loi

Franck MARMOZ,
*Maître de conférences à l'Université Jean Moulin –
Lyon 3, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires*

16 h 45 – La loi en chiffres

Frédéric FERRIERE-URVANOWITZ,
Banque de France

17 h 15 – Le point de vue du juge de l'exécution

Dominique MORIN,
*Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon,
juge de l'exécution*

17 h 45 – L'action du Conseil général du Rhône

Martine MONTEIRO,
Conseil général du Rhône

18 h 15 – Débats avec la salle
